

L'abbé Michel va faire appel auprès de la Signature apostolique

Author : Maximilien Bernard

Categories : [Vatican](#)

Date : 6 avril 2010

Dans [Monde & Vie](#), Claire Thomas explique l'échec du recours de l'abbé Michel auprès de la Congrégation pour le Clergé :

"On a parfois l'illusion, nous autres fidèles du rang, qu'il y aurait d'un côté l'évêque (disons les évêques puisqu'ils se réfèrent eux-mêmes sans arrêt à la conférence épiscopale, laquelle en

France par exemple, se réunit deux fois par an) et qu'il y aurait de l'autre côté « le pape ».

Vieux réflexe monarchique : contre les féodaux abusifs, on s'en va demander la protection du Roi.

Contre une décision manifestement partisane de l'évêque qui ferme la seule paroisse de son diocèse bénéficiant encore d'une véritable assise populaire, le peuple, confiant, se tourne vers son pape.

En réalité, le pape, à Rome même, est très isolé. Le fonctionnement collégial des services rend très difficile une intervention personnelle de l'autorité suprême, qui ne peut être

qu'exceptionnelle. Les évêques, il faut le dire et le redire, ont désormais à Rome même, une influence décisive. Cette affaire, hautement symbolique, le montre clairement. [...]

[C]es dernières années, il se produit un phénomène inattendu, l'avènement d'une démocratie virtuelle, favorisée par les nouveaux moyens de communication, en particulier Internet. Surprise : cette

démocratie virtuelle, dans l'Eglise, elle est massivement à droite. Le succès du Forum catholique (ouvertement traditionaliste) l'émergence du nouveau Portail Riposte catholique, dont le nom même

est tout un programme, tout cela inquiète nos évêques, qui ne doivent pas avoir la conscience tranquille. Mgr Vingt-trois s'en est plaint, dit-il, au pape lui-même, qui l'a assuré de son soutien.

Quel rapport avec « l'affaire de Thiberville » direz-vous ? Un rapport direct. On sait que la visite de l'évêque Nourrichard à Thiberville a été entièrement filmée et que deux petits courts métrages très efficaces et très bien faits ont couru le Web. L'évêque s'y montrait sous son vrai jour : calamiteux, parlant de la Toussaint alors que l'on fêtait l'Épiphanie et manifestant à tous les fidèles une morgue et une suffisance dont on se demande bien d'où il tirait les moyens. On aurait dit un patron venant par acquis de conscience visiter un site en cours de fermeture pour délocalisation.

Reconnaître le droit incontestable de l'abbé Michel, curé en titre de Thiberville, c'était reconnaître la puissance médiatique de cette toute nouvelle prise de parole dans l'Église. C'était reconnaître l'existence de cette démocratie virtuelle. **Personne dans la hiérarchie catholique n'est prêt à un tel aggiornamento.** [...] Autant on peut aujourd'hui parler d'herméneutique, autant il est bien difficile, pour les évêques de renoncer aux privilèges que leur a donnés le Concile, à travers, en amont, l'affaiblissement de la fonction pontificale (devenue purement médiatique) et en aval la destruction du statut inamovible des curés.

Le Curé de Thiberville continuera à faire usage du droit. **Il ira certainement « en cassation » devant la Signature apostolique, où l'excellent Mgr Burke l'écouterait peut-être...**"

En attendant, Mgr Nourrichard a publié [un communiqué](#) le Vendredi Saint, rappelant que l'abbé Michel n'a plus le pouvoir de célébrer des mariages.